**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:***

**L'an deux mil quatorze, le 8 Avril**, le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 19h00, sous la présidence de VANIER Pascal, Maire.

 **Etaient présents :** VANIER Pascal, LOUVEL Jacques, BLOSSEVILLE Laurent, BLOSSEVILLE Richard, GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent, HALLEBARD Mireille, LEFEBVRE Sophie, MAURIQUE Laurence, ROBILLARD Marie-Line,

Date de convocation:

 01/04/2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice: 11

Présents : 10

Votants : 11

 **Absents :** WAGNER Annie excusée pouvoir à VANIER Pascal

 **SECRETAIRE DE SCEANCE :** M. BLOSSEVILLE Richard

**Compte rendu séance du 28 Mars 2014 :**

Monsieur Vanier passe à la lecture du précédent compte rendu de réunion en date du 28

Mars 2014. Le présent compte rendu est approuvé par les conseillers sortants.

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

M. Le Maire rappelle que le conseil municipal se réunit à peu près toutes les six semaines avec des ordres du jour plus léger et cela permet d’avoir des informations régulières sur la commune.

Après concertation, les conseillers municipaux préfèrent se réunir les mardis soir à 19h30.

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**Deux délégués au Syndicat du Collège de St Valery en Caux** :

Le syndicat du collège à pour vocation le transport vers le collège de St Valery en Caux ainsi que l’entretien de la salle des sports « Aimé Gayraud » jouxtant le collège.

M. BLOSSEVILLE Laurent explique que lors du précédent mandat, le souci lors des réunions du Syndicat du Collège était le quorum (la moitié des délégués en exercice + un, présents) ce qui reportait la réunion à la semaine d’après. La cause serait l’horaire de ces réunions qui étaient trop tôt.

M. Le Maire demande qui souhaite se présenter pour être délégués. M. BLOSSEVILLE Laurent et M. BLOSSEVILLE Richard sont candidats.

Le conseil municipal à l’unanimité désigne pour représenter la commune au sein du Syndicat du Collège de St Valery en Caux :

 - M. BLOSSEVILLE Laurent

 - M. BLOSSEVILLE Richard

**Délégués au Centre Communal d’Action Sociale ( CCAS)** :

Cinq conseillers municipaux doivent siéger à la Commission administrative du Centre Communale d’Action Sociale. Les cinq conseillers choisis à l’unanimité sont :

* M. BLOSSEVILLE Laurent
* Mme HALLEBARD Mireille
* M. LOUVEL Jacques
* M. GRATIGNY Laurent
* Mme ROBILLARD Marie-Line

Cinq autres membres seront choisis en dehors du conseil municipal pour siéger à la commission administrative.

**Correspondant Défense** :

Est nommé à l’unanimité correspondant défense : M. BLOSSEVILLE Laurent

**Délégués au SIVOS de la Veules et du Dun** :

Conformément aux statuts, trois délégués sont élus à l’unanimité pour représenter la commune :

* M. VANIER Pascal
* M. BLOSSEVILLE Laurent
* Mme LEFEBVRE Sophie

**Un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat des Bassins Versants du Dun et de la Veules :**

Le Syndicat des Bassins Versants du Dun et de la Veules a pour vocation la lutte contre les ruissellements et leurs conséquences en terme d'inondations catastrophiques notamment.

Sont nommés à l’unanimité pour siéger au sein du Syndicat des Bassins Versants du Dun et de la Veules :

* Titulaire : M. VANIER Pascal
* Suppléant : M. BLOSSEVILLE Richard

**Quatre délégués au sein du Comité des Fêtes de Blosseville :**

Sont nommés à l’unanimité pour siéger au sein du Comité des Fêtes de Blosseville :

* VANIER Pascal
* GRATIGNY Laurent
* GAILLANDRE Alain
* BLOSSEVILLE Richard

**Membres de la commission des travaux et environnement :**

Sont nommés à l’unanimité :

* GRATIGNY Laurent
* LOUVEL Jacques
* MAURIQUE Laurence
* ROBILLARD Marie-Line
* VANIER Pascal
* WAGNER Annie

**Membres de la commission Communication :**

Sont nommés à l’unanimité :

* BLOSSEVILLE Laurent
* GAILLANDRE Alain
* HALLEBARD Mireille
* LEFEBVRE Sophie
* MAURIQUE Laurence

**Délégués à la révision des listes électorales** :

* Délégué de l’administration : Mme MATEUF Jacqueline
* Délégué du Tribunal de Grande Instance : M. BLOSSEVILLE Jean

**Membres de la commission d’Appel d’Offres** :

Sont nommés à l’unanimité :

* BLOSSEVILLE Laurent
* GAILLANDRE Alain
* HALLEBARD Mireille
* MAURIQUE Laurence
* VANIER Pascal

**Membres de la commission Cimetière** :

Sont nommés à l’unanimité :

* BLOSSEVILLE Laurent
* GAILLANDRE Alain
* LOUVEL Jacques

**Membres de la commission « Etablissement de fiches de poste »** :

Cette commission permettra de faire des fiches de poste pour tous les agents communaux et permettra la mise en place du document unique.

Sont nommés à l’unanimité :

* BLOSSEVILLE Laurent
* GRATIGNY Laurent
* LOUVEL Jacques
* MAURIQUE Laurence
* WAGNER Annie

**Indemnités du Maire et des Adjoints** :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L2123-24-1, qui fixe le taux maximum et qu’il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, décide :

- De fixer le montant des indemnités pour l’exercice effectif des fonctions de maire et d’adjoint dans la limité de l’enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d’être allouées aux titulaires de mandants locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l’indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

* Maire : 17%
* 1er adjoint et 2ème adjoint : 6.6%

**Avis sur projet extension parc éolien de la Plaine du Moulin, Saint Pierre Le Viger – La Gaillarde :**

Suite à la proposition de projet d’extension du parc éolien de la Société KALLISTA ENERGY situé « Plaine du Moulin, Saint-Pierre-le-Viger – La Gaillarde »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 3 Abstention et 8 Contre

**DECIDE** :

* D’émettre un avis défavorable sur le projet éolien de la Société KALLISTA ENERGY

Pour les raisons suivantes : Mitage du paysage, plan de cohérence entre le parc en place et le futur parc éolien.

**Questions Diverses** :

* Prochain conseil est prévu le Mardi 22 avril à 19h30.
* Le Journal Communal paraitra 3 fois par an.
* La commission communication se réunira le mardi 15 avril à 19h30 à la Mairie afin de faire le mot de remerciement pour les électeurs.
* Le banc dans le nouveau cimetière est cassé. Il a probablement été cassé lors de l’intervention de l’entreprise Leveuf dans le cimetière. Mme ROBILLARD propose de remplacer ce banc par celui qui est au niveau du monument aux morts et d’en acheter un autre en bois comme celui du jardin du Val à la place.
* Afin de déterminer une date pour la commission « Etablissement de fiches de poste », Mme Bellanger du CDG76 sera relancée afin qu’elle nous transmette le Document unique.

**Séance levée à 20h45**